

# DIGITHÈQUE

## Université libre de Bruxelles

---

LAURENT Henri, « A Madrid », in *Combat*, deuxième année, n° 41, 12 juin 1937.

---

**Cette œuvre littéraire appartient au domaine public.**

Elle a été numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles.

Les règles d'utilisation des copies numériques des œuvres sont visibles sur la dernière page de ce document.

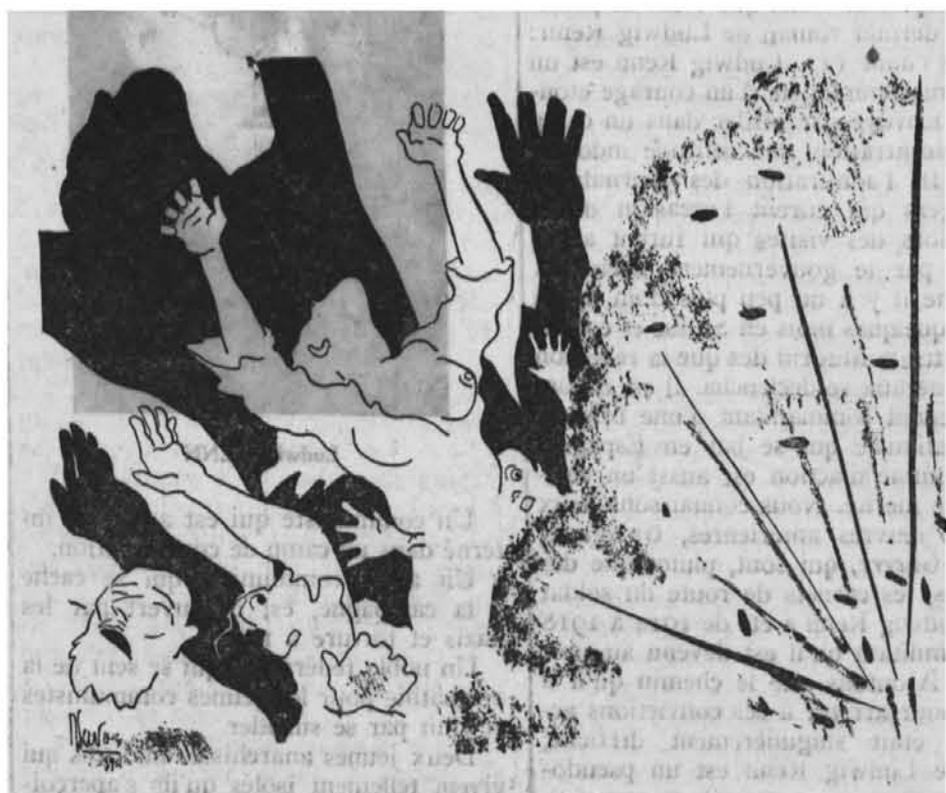
L'ensemble des documents numérisés par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site

<http://digitheque.ulb.ac.be/>

Accessible à :

[http://digistore.bib.ulb.ac.be/2011/noncat000002\\_1937\\_0041\\_Laurent\\_f.pdf](http://digistore.bib.ulb.ac.be/2011/noncat000002_1937_0041_Laurent_f.pdf)

# A MADRID



Imaginez Bruxelles assiégée depuis plus de six mois par une armée rebelle qui tiendrait tous les faubourgs extérieurs depuis la gare de Schaerbeek jusqu'au Parc Duden; le Cinquante-naire et le Bois de la Cambre transformés en réseaux de tranchées, l'Université en forteresse; le ravitaillement de la capitale assuré par une seule issue, la chaussée de Gand, tenue sous le feu de batteries ennemies; toute la ville soumise au bombardement quotidien par artillerie et par avions, des salves d'obus tombant à midi et à six heures sur la Porte de Namur et sur la Bourse. Vous aurez une idée approximative de la situation de Madrid depuis plus d'une demi-année.

Les canons de Franco détruisent la ville quartier par quartier. Mais leur tâche est loin d'être accomplie. Ce qui sauve Madrid, c'est qu'elle n'est pas une petite ville comme Guernica. C'est une agglomération, comme Bruxelles, d'un peu moins d'un million d'habitants. On ne peut la détruire que petit à petit. Mais le danger y est permanent: le correspondant du « Manchester Guardian » écrivait tout récemment qu'il se sentait plus à l'abri dans les tranchées de la Cité Universitaire qu'à la Puerta del Sol.

Et pourtant le sang-froid et le courage des Madrilènes sont admirables. Les enfants, dès la fin de l'alarme annoncée, remontent des abris, jouent dans les énormes entonnoirs creusés par les explosions, ramassent les éclats d'obus encore brûlants, comme le faisaient les gavroches parisiens en 1871 et en 1918. Dix-huit théâtres et trente-cinq cinémas sont ouverts et jouent tous les jours, certains à partir de 11 h. du matin. La « cartellera » d'un journal que j'ai sous les yeux en fait foi. On joue « Infierno Negro » avec Paul Muni au Rialto; « Tiempos modernos » avec Charlie Chaplin au Capitol. Un petit Madrilène qui a des amis à Bruxelles vient de leur écrire qu'il n'a pu voir ce film, le cinéma étant bondé.

Pendant que l'artillerie des rebelles

détruit aveuglément des quartiers de Madrid, on en construit d'autres. Une dame écrivait l'autre jour que son appartement, bien qu'assez exposé au tir, lui plaît encore; mais son bail venant à expiration elle doit le quitter bientôt. Elle n'a d'ailleurs que l'embaras du choix dans les nouveaux quartiers en construction...

Le commerce marche. Les permissionnaires qui viennent du front, le font marcher si bien, que le mouvement d'affaires du Bureau des comptes-chèques-postaux de Madrid présente les chiffres suivants pour les quatre premiers mois de 1937 comparés à ceux de 1936 (chiffres arrondis):

	1936	1937
Janvier	5.743.000 pesetas	9.530.000 pesetas
Février	5.095.000 —	9.916.000 —
Mars	5.408.000 —	16.849.000 —
Avril	5.560.000 —	21.531.000 —
Total	21.806.000 —	57.826.000 —
Différence		+ 36.020.000 —

Le ravitaillement est extrêmement difficile. La population est condamnée à un régime monotone et maigre. Souvent, le repas se compose exclusivement de riz. Lorsque par miracle, on réussit à obtenir des pommes de terre, un pot de confitures, on invite les voisins. Une petite fête s'organise; parfois interrompue, elle se poursuit à la cave.

Comme dans toutes les guerres civiles, les femmes sont admirables. Un savant illustre qui n'a pas quitté Madrid, écrit que ce sont les femmes madrilènes, jeunes et vieilles, bourgeoises et ouvrières, qui gagneront la guerre avec les miliciens. Elles supportent stoïquement, comme leurs aînées de Paris en 1871, la longue attente, la « queue » devant les boutiques. Elles font le miracle quotidien de nourrir leur petit monde avec des rations réduites.

Un tel peuple ne périt pas.

Henri LAURENT.

## **Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires, réalisées par les Archives & Bibliothèques de l'ULB**

L'usage des copies numériques réalisées par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B,, d'œuvres littéraires qu'elles détiennent, ci-après dénommées « documents numérisés », implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées dans le présent texte. Celui-ci est accessible sur le site web des A&B et reproduit sur la dernière page de chaque document numérisé ; il s'articule selon les trois axes [protection](#), [utilisation](#) et [reproduction](#).

### **Protection**

#### **1. Droits d'auteur**

La première page de chaque document numérisé indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

Les œuvres littéraires numérisées par les A&B appartiennent majoritairement au domaine public. Pour les œuvres soumises aux droits d'auteur, les A&B auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre leurs numérisation et mise à disposition. Les conditions particulières d'utilisation, de reproduction et de communication de la copie numérique sont précisées sur la dernière page du document protégé.

Dans tous les cas, la reproduction de documents frappés d'interdiction par la législation est exclue.

#### **2. Responsabilité**

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des documents numérisés, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.

Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des documents numérisés. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés ; et la dénomination 'Archives & Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elles.

#### **3. Localisation**

Chaque document numérisé dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme

<[http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom\\_du\\_fichier.pdf](http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf)> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à un document numérisé.

### **Utilisation**

#### **4. Gratuité**

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires appartenant au domaine public : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

Pour les œuvres protégées par le droit d'auteur, l'utilisateur se référera aux conditions particulières d'utilisation précisées sur la dernière page du document numérisé.

#### **5. Buts poursuivis**

Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents numérisés à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux A&B, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur des Archives & Bibliothèques, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, CP180, B-1050 Bruxelles. Courriel : [bibdir@ulb.ac.be](mailto:bibdir@ulb.ac.be).

## **6. Citation**

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles - Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition, cote).

## **7. Exemple de publication**

Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées – basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s), s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement aux A&B un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication. Exemplaire à adresser au Directeur des Archives & Bibliothèques, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, CP 180, B-1050 Bruxelles. Courriel : [bibdir@ulb.ac.be](mailto:bibdir@ulb.ac.be).

## **8. Liens profonds**

Les liens profonds, donnant directement accès à un document numérisé particulier, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des A&B ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives et Bibliothèques de l'ULB'.

## **Reproduction**

### **9. Sous format électronique**

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte le téléchargement, la copie et le stockage des documents numérisés sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

### **10. Sur support papier**

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

### **11. Références**

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux Archives & Bibliothèques dans les documents numérisés est interdite.